



Ville de SAINT-GERMAIN-DU-PUY
CHER

En exercice : 29

Présents : 20

Absents représentés : 9

Absents non représentés : /

Ne prennent pas part au vote : /

Votants : 29

Date de convocation : 03 décembre 2024

Date d'affichage de la convocation : 03 décembre 2024

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 10 décembre 2024

Délibération n° DEL.2024-12-122

Tarifs des services municipaux 2025

Le 10 décembre à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Marie-Christine BAUDOUIN, Maire

Présents : AILLOT Sonia. BAUDOUIN Marie-Christine. BIESSE Thierry. BROUSSE Franck. CATON Samuel. CERVEAU Frédéric. CORBION Rémy. DESROCHES Gilles. DUPLAIX Nathalie. DUR-TOMAS Chantal. FLEURIER-LEFORT Gaëlle. FOSSET Jean-François. GROSJEAN Yoann. LE PAVOUX Éric. LEUILLER Patricia. MERCIER Martine. MIGNON Brigitte. MONDON Josiane. PRUDENT Adrien. PRUDENT Didier.

Absents ayant donné un pouvoir : CLOSTRE Jacques à BAUDOUIN Marie-Christine. DACQUIN Sébastien à PRUDENT Adrien. GAUTRON Marina à LE PAVOUX Éric. GIRARD LEBRUN à FLEURIER-LEFORT Gaëlle. JORO Vincent à PRUDENT Didier. LECLERC Stéphanie à CATON Samuel. LEGER Pauline à MONDON Josiane. MANIVERT Sonia à MIGNON Brigitte. MEGHERBI Djamel à CERVEAU Frédéric.

Absents non représentés : /

N'ont pas pris part au vote : /

Secrétaire de séance : LE PAVOUX Éric.

Rapporteur : La Maire

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29,

Considérant la nécessité de revaloriser l'ensemble des tarifs des services municipaux pour l'année 2025,

Vu l'avis favorable de la commission générale réunie le 2 décembre 2024,

Le rapport de Madame la Maire au Conseil Municipal entendu,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la révision des tarifs municipaux avec effet au 1^{er} janvier 2025 conformément aux tableaux ci-annexés,
- **DÉCIDE** que le tarif « Saint-Germain-du-Puy » soit appliqué aux personnes dont la résidence principale est située sur la Commune, ou y acquittant une taxe foncière au titre d'une maison d'habitation.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le secrétaire,

Éric LE PAVOU



La Maire,

Marie-Christine BAUDOUM



Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication en date du 11 décembre 2024 par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la Ville :

<https://www.saintgermaindupuy.fr>

TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX 2025

Service Accueil à la Population

DROIT DE PLACE	
Marché du jeudi - tous commerces <i>Le mètre linéaire</i>	0.55 €
Vente ambulante de restauration à emporter et commerces temporaires (en dehors du jeudi matin) <i>La journée</i>	10.00 €
Établissements forains au m² et par jour <i>Du lundi au dimanche</i>	1.05 €

REDEVANCE D'OCCUPATION POUR TAXIS	
Emplacement de taxis	203.80 €

DIVERSES RECETTES	
Location de bennes <i>L'unité</i>	49.30 €
Photocopies <i>L'unité avec fourniture de feuilles par un tiers</i>	0.20 €
<i>L'unité avec fourniture de feuilles par la collectivité</i>	0.25 €
Location de marais communaux <i>L'are</i>	4.45 €

Service Accueil à la Population

CIMETIÈRE COMMUNAL	
Concessions pleine terre ou caveaux	
30 ans	100.00 €
50 ans	250.00 €
Concessions tombes cinéraires, cases de columbarium et cavurnes	
30 ans	50.00 €
50 ans	150.00 €
Monuments (plaque granit comprise) → à payer obligatoirement en complément de la concession (cases de columbarium et cavurnes)	
Case de columbarium	798.10 €
Cavurne	495.70 €

LOCATION DES SALLES - CÉRÉMONIE D'OBSÈQUES CIVILES	
<i>Réservé aux obsèques de personnes inhumés ou habitants à SAINT-GERMAIN-DU-PUY et sous réserve de la disponibilité des salles</i>	
Espace Nelson Mandela – Grande Salle	93.70 €
Charges de fonctionnement – Forfait Été (du 1 ^{er} avril au 31 octobre)	21.35 €
Charges de fonctionnement – Forfait Hiver (du 1 ^{er} novembre au 31 mars)	42.65 €
Espace Nelson Mandela – Salle Annexe	46.85 €
Charges de fonctionnement – Forfait Été (du 1 ^{er} avril au 31 octobre)	10.70 €
Charges de fonctionnement – Forfait Hiver (du 1 ^{er} novembre au 31 mars)	21.35 €
Salle Mis et Thiennot	46.85 €
Charges de fonctionnement – Forfait Été (du 1 ^{er} avril au 31 octobre)	32.00 €
Charges de fonctionnement – Forfait Hiver (du 1 ^{er} novembre au 31 mars)	32.00 €
Salle Simone Signoret	46.85 €
Charges de fonctionnement – Forfait Été (du 1 ^{er} avril au 31 octobre)	16.00 €
Charges de fonctionnement – Forfait Hiver (du 1 ^{er} novembre au 31 mars)	32.00 €

LOCATION DES SALLES - SALLE SIMONE SIGNORET

Locations limitées aux habitants de SAINT-GERMAIN-DU-PUY et aux associations ayant leur siège social sur la commune de SAINT-GERMAIN-DU-PUY

Location la veille à partir de 17h	56.00 €
La journée	109.60 €
Deux jours	219.15 €
Conférence – Réunion	Gratuit
Utilisation à but lucratif : la journée	315.00 €
Utilisation à but lucratif : le week-end	630.00 €
<u>Charges de fonctionnement à la journée :</u>	
Forfait Été (du 1 ^{er} avril au 31 octobre)	16.00 €
Forfait Hiver (du 1 ^{er} novembre au 31 mars)	32.00 €
Charges de fonctionnement location la veille à 17h	
Forfait Hiver (du 1 ^{er} novembre au 31 mars)	16.00 €

La première journée à la location de l'année à une association ayant son siège social à SAINT-GERMAIN-DU-PUY sera consentie à ½ tarif pour les salles SIMONE SIGNORET et MIS ET THIENNOT

LOCATION DES SALLES - SALLE MIS ET THIENNOT

Locations limitées aux habitants de SAINT-GERMAIN-DU-PUY et aux associations ayant leur siège social sur la commune de SAINT-GERMAIN-DU-PUY

Location la veille à partir de 17h	56.00 €
La journée	109.40 €
Deux jours	219.15 €
Conférence – Réunion	Gratuit
Utilisation à but lucratif : la journée	315.00 €
Utilisation à but lucratif : le week-end	630.00 €
<u>Charges de fonctionnement à la journée :</u>	
Forfait Été (du 1 ^{er} avril au 31 octobre)	32.00 €
Forfait Hiver (du 1 ^{er} novembre au 31 mars)	32.00 €
Charges de fonctionnement location la veille à 17h	
Forfait Hiver (du 1 ^{er} novembre au 31 mars)	16.00 €

La première journée à la location de l'année à une association ayant son siège social à SAINT-GERMAIN-DU-PUY sera consentie à ½ tarif pour les salles SIMONE SIGNORET et MIS ET THIENNOT

LOCATION DES SALLES - ESPACE NELSON MANDELA

Particuliers résidants à SAINT-GERMAIN-DU-PUY et louant la salle dans un but non lucratif
Associations ayant leur siège social à SAINT-GERMAIN-DU-PUY
Organisations politiques locales

Grande Salle

Location la veille à partir de 17h	98.95 €
Un jour	197.85 €
Deux jours	381.55 €
Journée supplémentaire	148.40 €
Conférence – Réunion	Gratuit
<u>Charges de fonctionnement à la journée</u>	
Forfait Été (du 1 ^{er} avril au 31 octobre)	21.35 €
Forfait Hiver (du 1 ^{er} novembre au 31 mars)	42.65 €
<u>Charges de fonctionnement location la veille à 17h</u>	
Forfait Hiver (du 1 ^{er} novembre au 31 mars)	21.35 €

Petite Salle

Location la veille à partir de 17h	33.05 €
Un jour	66.05 €
Deux jours	111.25 €
Journée supplémentaire	49.55 €
Conférence – Réunion	Gratuit
<u>Charges de fonctionnement à la journée</u>	
Forfait Été (du 1 ^{er} avril au 31 octobre)	10.70 €
Forfait Hiver (du 1 ^{er} novembre au 31 mars)	21.35 €
<u>Charges de fonctionnement location la veille à 17h</u>	
Forfait Hiver (du 1 ^{er} novembre au 31 mars)	10.70 €

Salle Annexe

Location la veille à partir de 17h	33.05 €
Un jour	66.05 €
Deux jours	111.25 €
Journée supplémentaire	49.55 €
Conférence – Réunion	Gratuit
<u>Charges de fonctionnement à la journée</u>	
Forfait Été (du 1 ^{er} avril au 31 octobre)	10.70 €
Forfait Hiver (du 1 ^{er} novembre au 31 mars)	21.35 €
<u>Charges de fonctionnement location la veille à 17h</u>	
Forfait Hiver (du 1 ^{er} novembre au 31 mars)	10.70 €

La première journée de location de l'année consentie à titre gracieux à une association ayant son siège à SAINT-GERMAIN-DU-PUY

Les charges de fonctionnement ne seront pas à payer pour les associations ayant leur siège à SAINT-GERMAIN-DU-PUY si les salles sont louées dans un but non lucratif (valable pour l'ensemble des salles)

LOCATION DES SALLES - ESPACE NELSON MANDELA

Particuliers et associations extérieures à SAINT-GERMAIN-DU-PUY pour des utilisations à but non lucratif

Toutes collectivités, entreprises, comités d'entreprises, domiciliés ou non à SAINT-GERMAIN-DU-PUY pour des utilisations à but non lucratif

Organisations politiques extérieures

Grande Salle

Location la veille à partir de 17h	431.10 €
Un jour	862.15 €
Deux jours	1 382.15 €
Journée supplémentaire	646.65 €
Conférence – Réunion	197.85 €
<u>Charges de fonctionnement</u>	
Forfait Été (du 1 ^{er} avril au 31 octobre)	21.35 €
Forfait Hiver (du 1 ^{er} novembre au 31 mars)	42.65 €
<u>Charges de fonctionnement</u>	
Forfait Hiver (du 1 ^{er} novembre au 31 mars)	21.35 €

Petite Salle

Location la veille à partir de 17h	185.65 €
Un jour	371.30 €
Deux jours	512.40 €
Journée supplémentaire	278.50 €
Conférence – Réunion	66.05 €
<u>Charges de fonctionnement</u>	
Forfait Été (du 1 ^{er} avril au 31 octobre)	10.70 €
Forfait Hiver (du 1 ^{er} novembre au 31 mars)	21.35 €
<u>Charges de fonctionnement</u>	
Forfait Hiver (du 1 ^{er} novembre au 31 mars)	10.70 €

LOCATION DES SALLES - ESPACE NELSON MANDELA

Associations n'ayant pas leur siège social à SAINT-GERMAIN-DU-PUY

Utilisations à but lucratif

Grande Salle

Location la veille à partir de 17h	569.10 €
Un jour	1 138.20 €
Deux jours	1 705.70 €
Journée supplémentaire	853.65 €
<u>Charges de fonctionnement</u>	
Forfait Été (du 1 ^{er} avril au 31 octobre)	10.70 €
Forfait Hiver (du 1 ^{er} novembre au 31 mars)	21.35 €
Charges de fonctionnement	
Forfait Hiver (du 1 ^{er} novembre au 31 mars)	10.70 €

Service Bibliothèque « Marguerite Renaudat »

Accusé de réception en préfecture
N° : 2413700241210-DEL-2024-12-122-DE
Date de la transmission : 11/12/2024
Date de réception préfecture : 11/12/2024

Adhésion annuelle (Saint-Germain-du-Puy)	
Germinois	Gratuite

Adhésion annuelle (communes extérieures non conventionnées)	
Adulte	22.15 €
Enfant jusqu'à 16 ans <i>(hors ceux inscrits au collège Jean Rostand à SAINT-GERMAIN-DU-PUY)</i>	14.80 €
Prêt de liseuses	Gratuit